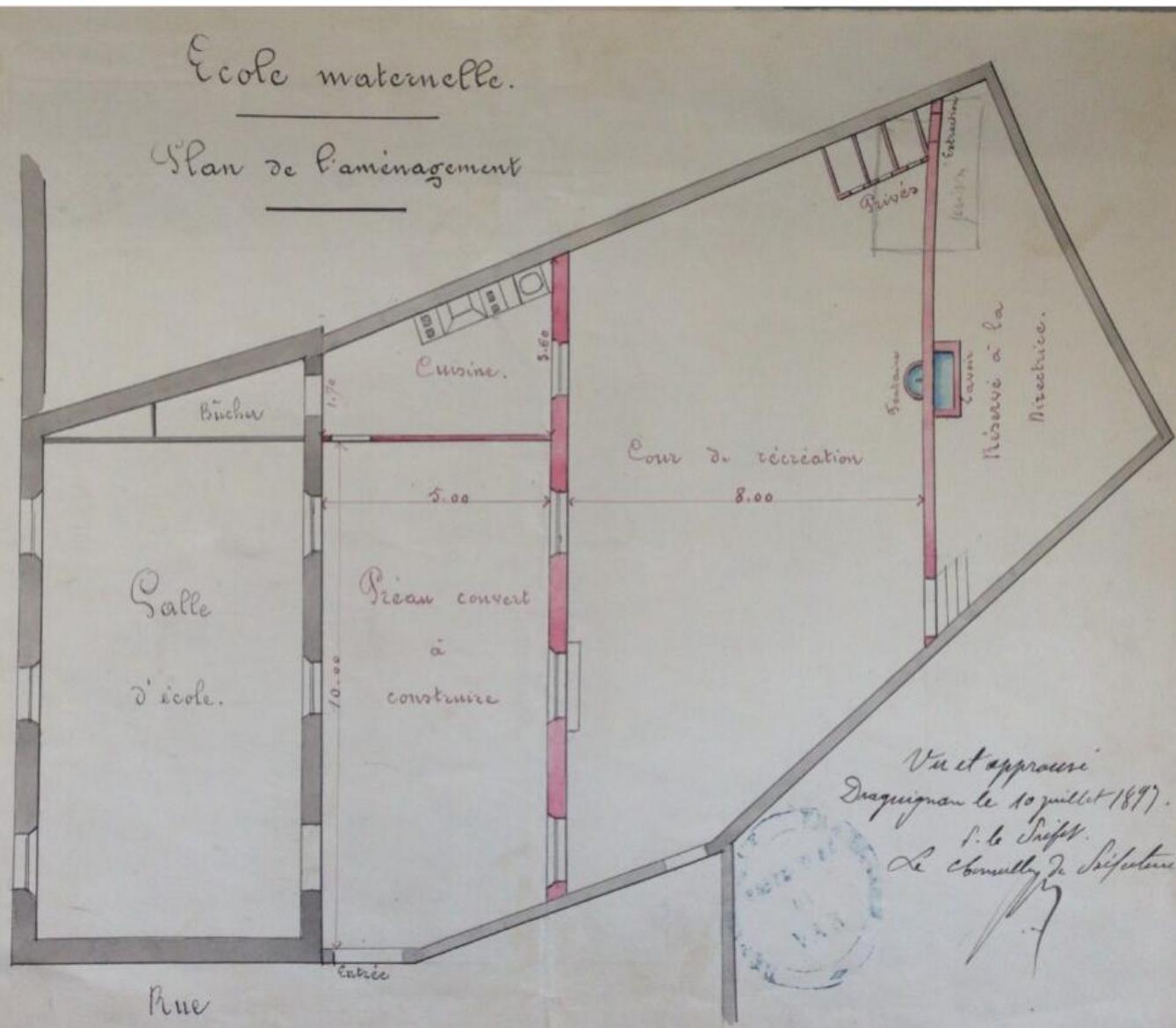




La "salle d'asile"



En résumé,

D'abord projetée dans les locaux de l'ancien hospice, la salle d'asile se tiendra de 1863 à 1936 dans l'actuel foyer des anciens.

Pour en savoir plus,

Si avec la loi Ferry du 16 juin 1881 l'enseignement primaire devient gratuit, c'est surtout la loi Ferry du 28 mars 1882 instaurant l'instruction obligatoire de 7 à 13 ans qui apportera un changement radical dans l'alphabétisation des Arcs et de la région.

En effet, aux Arcs l'école est déjà gratuite pour les garçons depuis 1869 et pour les filles depuis 1871.

En 1690, 8 % des mariés signent leurs actes de mariages contre 57 % en 1875 (deux Arcoises sur cinq et trois hommes sur quatre).

En novembre 1848, le conseil municipal souhaite créer une salle d'asile mais vu la « *difficulté de se procurer un local pour cet établissement si utile à l'habitation* », il décide « *d'approprier à cet effet le salon et la cuisine de l'hospice en transportant la cuisine actuelle dans l'une des deux écuries qu'elle possède dans le même bâtiment et qui est actuellement sans emploi et d'offrir ce local à l'administration pour la salle d'asile, à la seule charge par le conseil municipal de faire les frais du mobilier et de surveillance* ».

On lit aussi que « *moyennant une légère augmentation de salaire, la personne préposée au soin de l'hospice, qui est fort peu occupée (...) deviendrait en même temps la surveillante de cette salle d'asile* »

En 1850, il existe un projet de travaux pour établir la salle d'asile et l'hospice dans l'école et l'école dans l'hospice. La salle d'asile serait élevée à la partie du jardin adossée contre le mur de l'école (superficie 77 m²) En 1854, une subvention de 500 francs est allouée par le département pour « *la création de cet utile établissement* »

En juillet 1862, l'administration municipale se décide à aménager l'hospice (à l'étage) et la salle d'asile (au rez-de-chaussée) dans le local d'abord destiné à l'école.

<u>École maternelle</u>											
<u>Commune des Arcs</u>						<u>Rélevés mensuels</u>			<u>Année 1882</u>		
1 ^{er} Trimestre			2 ^e Trimestre			3 ^e Trimestre			4 ^e Trimestre		
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Filles	36	39	41	41	40	41	41	41	41	43	44
Garçons	32	36	36	36	40	41	41	41	45	32	36
total par mois	68	75	77	77	80	82	82	82	50	73	79
Par trimestre	220		239			214			233		

Les Arcs 6 janvier 1883.

H. L. Charpin

En juillet 1862, l'administration municipale se décide à aménager l'hospice (à l'étage) et la salle d'asile (au rez-de-chaussée) dans le local d'abord destiné à l'école.

Finalement, en novembre 1863, le conseil municipal décide de « *créer une salle d'asile avec une directrice laïque aux appointements de 600 francs à prélever sur les rétributions des enfants admis, lesquelles sont fixées à un franc par mois, et d'affecter à cet établissement les bâtiments, cour et jardin de l'ancienne école communale, rue de la Motte.* »

En 1864, l'installation définitive de la salle d'asile « *exige quelques ouvrages complémentaires* », notamment l'établissement d'une fontaine pour laquelle « *l'eau sera prise à la fontaine de la rue de la Motte* » et la reconstruction des lieux d'aisance « *complètement hors de service et qui avaient d'ailleurs pour récipients une fosse à fumier très insalubres puisque les matières séjournent longtemps sur place et ont le temps de fermenter* ».

En 1865, avec l'accord du préfet, 2 enfants de la même famille pourront être accueillis à la salle d'asile moyennant une seule rétribution mensuelle et le nombre de gratuités annuelles est porté à 12 enfants. La salle d'asile reçoit « *les enfants en dessous de 6 ans* »

En avril 1897, l'inspecteur général des écoles maternelles signale « *l'installation défectueuse et insalubre de l'école maternelle où 65 enfants sont entassés dans une salle unique de 42m²* ». Le local actuel pourrait être amélioré en utilisant l'étage qui lui était attaché autrefois et qui est depuis plusieurs années affecté au logement de la directrice.

Les travaux comprenaient la construction d'un préau couvert contre la façade est de la salle d'école, l'aménagement d'une cuisine contre le mur nord, destinée à la préparation des aliments pour les jeunes enfants qui restent toute la journée à l'école, l agrandissement de la cour de récréation, le déplacement des privés, de la fontaine et du lavoir et l'achat de 2 poêles en faïence émaillée.

Enfin, l'école maternelle déménagera dans les tous nouveaux locaux du groupe scolaire, en 1936, rue Jean Jaurès.

*Source : Archives départementales du Var : E dépôt 88 4M1 à 4M6, les écoles.